

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Déclaration de Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

## Déclaration de Maladie : N° P19-0003670

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01354

Société : RETRAITÉ

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAI MESSAOUD

Date de naissance : 01.01.1947

Adresse : LOT H - FATEH N° 6 - APP 21

Tél. : 06 64 925 744

Total des frais engagés : 569,- Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16/09/2019

Nom et prénom du malade : SAI MESSAOUD

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Hydrocéphale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casablanca



Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/09/19	CS		130.000.00	
16/09/19				

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DATTIER TAZI Nafissatou 10 B, Lot 1, Haj Fteh 5, Lissasfa Casablanca - Tel: 05 22 89 52 21	16/09/19	569.00

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

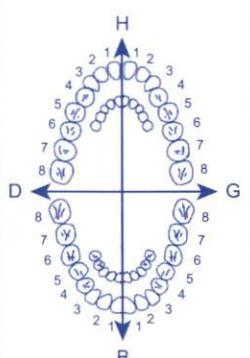
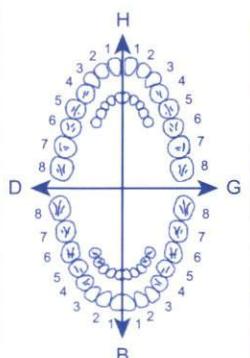
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	D 00000000 00000000 B 21433552 00000000 11433553	G	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
	DATE DU DEVIS			
	DATE DE L'EXECUTION			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

- Chirurgie cérébrale : Vasculaire, Stéréotaxique, Neuronavigation, Endoscopique, Pédiatrique, Fonctionnelle
- Chirurgie du rachis, de la moelle épinière et des nerfs périphériques :
  - Techniques mini-invasives, Neurononitorring,
  - Traitements fonctionnels



Ancien Interne du CHU Ibn Rochd, Casablanca  
Ancien Assistant des Cliniques Universitaires St Luc, UCL, Bruxelles  
Ancien Professeur Assistant de neurochirurgie à l'UM6SS, Casablanca

<p>دِرَامَ الْوَظِيفِيَّةِ :</p> <p>شُوكِيُّ وَالْأَعْصَابِ :</p> <p>دُودُ الْمَطَاطِ :</p> <p>سَنَةِ الْعَلاجاتِ الْوَظِيفِيَّةِ :</p>	<p>PPV</p> <p>LOT</p> <p>PER</p>	<p>28,80</p>
<p>نَ رِشَدُ الدَّارُ الْبَيْضَاءُ</p> <p>نَ سَانُ لُوكُ. بِرُوكْسِيلُ</p> <p>لَدَمَاعَ وَالْأَعْصَابِ</p> <p>لَصَحَّةِ الدَّارُ الْبَيْضَاءِ</p>	<p>PPV</p> <p>LOT</p> <p>PER</p>	<p>28,80</p>
	<p>PPV</p> <p>LOT</p> <p>PER</p>	<p>28,80</p>

## Prescription

Date: 16/09/19

~~Mr~~he ~~Mr~~

~~HARMACIE DATTIER~~  
~~TAZI Narijs~~  
149 B, Lot. Haj Fateh 5, Lissasfa  
Casablanca - Tél: 05 22 88 52 21

28.80 x 3

1/ Vihengel tank Cap. 1gr. 2/ j. 1003 - one

19,000 x 3

## 3/Neurology

4/ Bitterroot (q:19)

LOT 190394  
EXP 02/2023  
REV 134.80

134,80

Nabil  
urochirurgen  
عيادة عصبية  
Tel: 0652 53 92

70, rue Cadi lass -ex Mont Cenis 20330, Maâlem, à côté de la clinique Maghreb, Tél: 06 83 33 82

Phone : +212 601339578  
E-mail : n...

7800

78,00